Les conditions générales présentent les droits et obligations de ASPECT BAT, société proposent des prestations de services dans le domaine de la plomberie et du chauffage. (Ci-après dénommées « les services ») situé au 37 rue Ghysel 59640 Dunkerque – SIRET : 83387234400019, ci après désigné par sa dénomination d'une part et toute personne physique ou morale, souhaitant bénéficier des services proposés par ASPET BAT ci-après désigné par le « Client »

Article 1: Obiet

Les présentes conditions générales de services visent à définir les relations contractuelles applicables entre **ASPECT BAT** et ses clients, et les conditions applicables à toutes commandent de service. La commande d'un service tel que défini à l'article 3 des présentes, implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales. Celles-ci prévaudront sur toutes autres conditions applicables au client seront celle en vigueur à la date de sa souscription des services.

Article 2 : Demande de services

Les demandes de services peuvent être adressées à ASPECT BAT par les moyens suivants : par courrier électronique à contact@aspectbat.fr ou par téléphone au numéro suivant 06.15.21.64.74. Lors de toute demande de services, il sera demandé au client la communication des informations suivantes :

- Ses noms, prénoms (si personnes physique)
- Sa dénomination sociale et les nom et prénom de la personne physique à contacter (si la personne moral) ;
- L'adresse de l'intervention sollicitée :
- L'adresse de facturation si différente le cas échéant ;
- Son numéro de SIRET (si personne moral);
- Les conditions (jour, heure) de l'intervention souhaitée.

Article 3: Description des services

Les services demandés par le client sont mentionnés dans la demande de services datée et signée par le client avant toute intervention d'ASPECT BAT.

La demande de services précise :

-Les caractéristiques essentielles du service demandé ;

-son prix (fourniture, main d'œuvre, déplacement et autres frais le cas échéant) ;

-la date de réalisation des services :

-l'existence, le cas échéant, d'options payantes complémentaires :

-l'existence ou non d'un droit de rétractation au bénéfice du client.

Article 4: Prix des services et tarifs applicables

4.1. Méthodes de facturation : Facturation au temps passé. Jour : du Lundi au vendredi de 08h à 17h : Application d'un forfait de main d'œuvre minimum facturable sur la base d'une heure plus déplacement (selon la zone géographique), puis facturation par heure entamée. Barèmes main d'œuvre au taux horaire de base : 45 euros H.T. Application d'une heure plus déplacement (selon zone géographique). Les frais de déplacement : Calculés sur la base d'un forfait en fonction de la géographique ou ce trouver le lieu d'intervention : Zone 1 (métropole Lilloise) 30 euros H.T. et Zone 2 (hors métropole) 45 euros H.T.

- 4.2. Prestation type: il est prévu que certaine prestations considérées comme des « prestations types » seront facturées forfaitairement: curage de canalisation, recherche de fuite.
- 4.3. Mise à disposition matériel : dans le cas d'utilisation de matériel spécifique la mise à disposition est facturée.
- 4.4. Établissement de devis : l'établissement d'un devis est obligatoire à partir de 150 euros TTC. Le devis aura été préalablement accepté et signé par le client. Il aura ainsi la valeur de bon de commande pour l'exécution des travaux et sera complété par un ordre de réparation constatent l'état initial des lieux ou appareils indiquant la motivation de l'appel et les réparations effectuer.
- 4.5. Forfait minimum de facturation. En cas de désaccord sur le présent devis établi, un montant forfaitaire au temps de main d'œuvre ainsi qu'au déplacement (selon zone géographique) sera facturé sur la base reprise article 4.1.
 4.6. Tarifs applicables : Les tarifs applicables aux prestations d'ASPECT BAT seront portés à la connaissance du client avant toute intervention, via un devis préalablement rempli et signé.
- Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée de 30 jours, le prix s'entend hors taxes. Les taxes sont calculées au taux en vigueur. Toute modification en cours d'exécution de la prestation devra être demandée par écrit par le client, et soumise à acceptation au préalable par **ASPECT BAT.** Toute modification demandée et acceptée, remet en cause de plein droit, le prix proposé initialement et les délais de livraison prévus. Toute demande complémentaire à ce qui est indiqué au devis fera donc l'objet d'une facturation en sus.
- 4.7. Clause de réserve propriété: De convention expresse, est réservée au vendeur la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n°80 335 du 12 mai 1980, étant précisé qu'au sens de la présente clause, seul l'encaissement effectif des chèques vaudra paiement. Il est de plus précisé que le transfert des risques passe à l'acheteur dès que la première marchandise est mise à sa disposition.

Article 5 : Condition et modalités de paiement

La signature du devis vaut acceptation et la prestation doit être réglée dans sa totalité dès son accomplissement. Sauf disposition contraire au devis, un acompte correspondant à 50% du montant de la prestation sera exigible dès la signature de devis. Les prestations de services sont à régler soit par virement, carte bancaire ou chèque postale ou bancaire à l'ordre d'ASPECT BAT. Dans le cas d'un retard de paiement, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, le client se verra appliquer une pénalité de retard correspondant à 15%, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues. Aucun escompte ne sera consent en cas de paiement anticipé. Le client ayant la qualité de consommateur est informé que, à l'article L221-10 du code de la consommation, ASPECT BAT ne peut recevoir aucun paiement ou autre contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de sa part avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la signature des présentes ; l'estanmoins, si le client sollicite une demande de services a réaliser en urgence à son domicile, il reconnait être redevable du paiement à ASPET BAT des pièces de rechanges et travaux strictement nécessaires pour répondre a l'urgence. Case à cocher : OUI, je demande la réalisation par ASPECT BAT, de travaux urgents à mon domicile. Le client ayant la qualité de professionnel, en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard ASPECT BAT, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, en application de la loi 2012-387 du 22 mars 2012.

Article 6 : Responsabilité d'ASPECT BAT

ASPECT BAT s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Les travaux seront exécutés dans le respect des règles de l'art. ASPECT BAT en répond que d'une obligation de moyen. Les réparations dues par ASPECT BAT en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondent au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge d'ASPECT BAT, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes correspondantes aux prix du service, pour la part du service pour la quelle la responsabilité d'ASPECT BAT a été retenue. Le client reconnait qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à ASPECT BAT au titre du service fourni.

Article 7 : Garantie

Dans l'hypothèse ou ASPECT BAT est amené, dans le cadre des services fournis, à proposer au client des produits, ceux-ci bénéficient de la garantie légale prévue aux articles 1641 et suivants du Code-Civil. En outre le client bénéficie également de la garantie de conformité des produits, prévue par les articles L211-4 et suivants du code de la consommation.

Article 8 : Droit de rétractation

Le client ayant la qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze jour pour exercer son droit de rétractation, sans savoir à motiver sa décision ni à supporter de couts. Ce délai court à compter du jour de la signature des présentes. Le client souhaitant exercer ce droit en informe ASPECT BAT par l'envoi en lettre recommandée avec accusée de réception, avant l'expiration du délai ci-dessus mentionné du formulaire de rétractation détachable sur le feuillet ci-dessous ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambigüité, exprimant sa volonté de se rétracter. Le client se verra rembourser par ASPECT BAT la totalité des sommes versées sans retard d'injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle ASPET BAT a été informée de la décision du client a ce rétracté. Toutefois, le droit de rétractation est réfuté pour toute intervention entrant dans un contexte d'urgence/entretien nécessitant des réparations immédiates. De même, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation lorsqu'il demande l'exécution du service commence avant la fin du délai de rétractation visé ci-dessus. Case à cocher : oui, je souhaite que le service commence immédiatement et renonce, ce faisant, à mon droit de rétractation.

Article 9 : Données personnelles

Les informations à caractère personnel relative au client font l'objet de traitement automatisés par ASPECT BAT à des fins de gestion de la relation clients et – de preuve de transaction. Ces traitements ont été déclarés à la CNIL. Le client dispose, conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, rectifications, suppression sur toutes les donnés à caractère nominatif le concernant. Ce droit peut être exercé en contactant ASPECT BAT à l'adresse électronique contact@aspectbat.fr

Article 10 : Renonciation et tolérance

Il est formellement convenu entre les parties que toute tolérance ou renonciation de l'une des parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurai valoir modification du présent accord, ni générer un droit quelconque.

Article 11 : Droit applicable et compétence

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Pour le cas ou le litige naitrait entre les parties du fait de l'exécution de l'interprétation des présentes, les parties conviennent préalablement à toute action en justice que toute réclamation fera l'objet d'une mise en demeure préalable par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Toute partie pourra ensuite après un délai de dix jours suivant l'envoi du courrier visé à l'alinéa précédent, engager toute procédure devant le tribunal compétent. Dans l'hypothèse ou le client n'a pas la qualité de consommateur, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de la ville de DUNKERQUE. Par ailleurs, le client ayant la qualité de consommateur, est informé de son droit de recouvrir gratuitement a un médiateur de la consommation en vue de la résolution a amiable du litige qui l'oppose à ASPECT BAT après avoir tente de résoudre son litige directement auprès d'ASPECT BAT par une réclamation écrite aux adresses de contact reprises en tête des présentes.

Fait à	le	
(Signature précédée de la mention bon p	our accord)	

Date du contrat

Mode d'annulation : compléter et
signer ce bon d'annulation.
L'expédie par lettre recommandé
avec accusé de réception au plus
tard le septième jour à partir de la
signature de contrat, à l'adresse
figurant sur le contrat

Formul	aire d	le rétrac	tation o	détachab	le (co	ode d	e la	consomma	tion – <i>i</i>	Article L	121-23-
--------	--------	-----------	----------	----------	--------	-------	------	----------	-----------------	-----------	---------

Déclare annuler ma commande	Signature :	
Demeurant :		
le soussigné(e)		
Conditions d'annulation : Ce coupon d'annulation est utilisable en cas de commande prise pa	r le conseiller commercial sur démarche	à domicile ou sur le lieu de travail du client
Dute un contrat		